

SECRETARIAT GÉNÉRAL DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

Note d'information n°102 en date du mercredi 10 septembre 2014

Objet : Commission Permanente des 20, 21 et 22 août 2014

A l'intention des membres du CNEC, des directeurs diocésains, des responsables congréganistes, des responsables académiques et nationaux des APEL, des organismes nationaux, des organisations professionnelles de chefs d'établissement et des syndicats de salariés.

*** * ***

La commission permanente de rentrée a tenu ses travaux au Mont Sainte Odile (Bas-Rhin)

Mercredi 20 août

Conformément aux élections du 1^{er} juillet dernier, quatre nouveaux membres rejoignent la Commission Permanente, Mme Françoise GROSS et Messieurs Jacky AUBINEAU, Michel BOISSIN, Bernard MICHEL.

C'est l'occasion pour M. Pascal BALMAND de rappeler que selon l'article 343 du Statut :
« *La Commission Permanente est l'organe politique qui assure la continuité du Comité National de l'Enseignement Catholique dans l'intervalle entre ses sessions :*

- elle représente le Comité National auprès du secrétaire général et le conseille dans l'exercice de sa mission et de ses responsabilités,*
- elle veille à la mise en œuvre des orientations décidées par le Comité National,*
- elle peut recevoir délégation du Comité National de l'Enseignement Catholique pour un temps déterminé dans un domaine précisé par délibération du Comité National,*
- elle peut, en cas d'urgence et entre les sessions du Comité National, prendre une délibération sur une question grave concernant tout l'Enseignement catholique.»*

Ses membres y siègent à titre personnel et les échanges sont strictement confidentiels pour permettre une complète liberté de parole.

- **Actualités**

- **Eduquer aujourd'hui et demain. Une passion qui se renouvelle.**

Le 1^{er} juillet dernier, le Cardinal RICARD a présenté aux membres du Comité National un «*Instrumentum laboris*» rédigé par la Congrégation pontificale pour l'Education Catholique. Ce texte souligne les enjeux majeurs pour l'enseignement catholique d'aujourd'hui et de demain, et interroge chaque enseignement catholique national sur son état des lieux et ses orientations.

Les membres de la Commission Permanente ont pris connaissance des réponses qui ont été adressées à Rome au cours de l'été par le Secrétariat Général. De nombreux points y sont

abordés : la nature, la finalité et l'offre de l'école catholique française, son souci de l'évangélisation et du dialogue interreligieux et interculturel, les parcours d'accompagnement dans la foi, l'attention à l'égard des élèves en situation de difficulté économique, de difficulté scolaire ou de handicap, la place des congrégations religieuses et des charismes éducatifs, le recrutement et la formation des professeurs et des chefs d'établissement, le rôle des parents d'élèves, la formation continue, la coopération avec les universités catholiques, l'animation de la communauté éducative, les questions posées par la culture numérique, par la transmission des savoirs et par les modalités d'apprentissage, etc.

Dans la mesure où il constitue un document de travail adressé à la Congrégation pour l'Education Catholique en vue de contribuer à son propre travail, ce document n'a pas vocation à être diffusé.

○ **Message de rentrée pour les chefs d'établissement**

Le 19 août Pascal BALMAND a écrit à l'ensemble des chefs d'établissements de l'Enseignement Catholique pour leur souhaiter une bonne rentrée scolaire et leur faire parvenir une affiche destinée à faire connaître les ressources mises à la disposition de tous par le SGEC.

Parce que de multiples questions ne cessent de se poser en matière pastorale, éducative et pédagogique, il est important de faire connaître ces ressources qui peuvent constituer des outils d'animation et nourrir la réflexion collégiale, non pas pour forger une pensée unique, mais pour contribuer à une pensée partagée.

Les chefs d'établissements sont invités à apposer cette affiche en salle des maîtres et/ou des professeurs, comme en tout lieu visible de l'établissement pour que ces ressources puissent être connues de tous.

○ **Moyen Orient**

La situation des minorités déplacées et notamment des Chrétiens, que ce soit en Irak ou en Syrie, préoccupe fortement les membres de la Commission Permanente qui ont échangé sur les soutiens que l'Enseignement Catholique français pouvait leur apporter. Différentes possibilités ont été envisagées, mais elles doivent être préalablement étudiées avec les responsables compétents, ecclésiastiques d'une part et civils de l'autre.

○ **Questions budgétaires**

▪ **Financement de la formation initiale des enseignants**

La fusion du Ministère de l'Education Nationale et de celui de l'Enseignement supérieur a grandement facilité l'avancée des négociations sur le financement de la formation initiale des enseignants. Les membres de la Commission Permanente informés des résultats de ces discussions ont donné leur aval pour la signature d'un accord entre l'Enseignement Catholique et le Ministère, dès lors que seront réglées les dernières questions encore en discussion.

▪ **Budget 2015**

C'est un fait sans précédent, pour la première fois, à la date de la Commission Permanente de rentrée il est impossible de connaître le montant prévu au titre II « moyens d'enseignement » du budget 2015.

L'élaboration budgétaire a donc près de deux mois de retard que l'Enseignement Catholique, à tous les niveaux, devra rattraper pour préparer au mieux la rentrée 2015/2016.

• **Point sur les groupes de travail du Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique**

○ **Groupe financement public**

Après avoir élaboré un document à destination des responsables communaux pour mieux faire connaître la situation des écoles sous contrat, le groupe de travail sur le financement public prépare désormais la participation de l'Enseignement Catholique au salon des maires de France en novembre prochain.

○ **Groupe sur les rythmes scolaires**

Une fois la rentrée 2014/2015 passée, le groupe va rester attentif à la mise en place des rythmes sur 4,5 j et analyser les différents modes d'organisation. Il pourra ainsi enrichir les différentes fiches/conseils dont notamment celles se rapportant aux activités périscolaires et aux centres de loisirs sans hébergement.

○ **Groupe sur la laïcité**

Ce groupe, qui s'est réuni à plusieurs reprises depuis la Commission Permanente de décembre 2013, a décidé qu'il serait pertinent que l'Enseignement Catholique travaille à un guide éclairant les responsables et les acteurs des établissements sur les questions d'articulation entre dimension ecclésiale et laïcité dans les établissements de l'Enseignement Catholique.

Les premières fiches devraient être présentées aux membres de la Commission Permanente au cours de l'automne.

• **Quelle organisation régionale face aux enjeux de la régionalisation ?**

Quels que soient les gouvernants, la France s'inscrit dans un mouvement durable de décentralisation qui s'accompagne de nouvelles pratiques de gouvernance publique. Ces nouvelles formes de gouvernance génèrent des négociations, font place à la concertation, entraînent une coordination multi-acteurs avec une préoccupation managériale et économique pour une meilleure efficacité de la gestion publique.

Avec la carte des formations, l'orientation, les rythmes scolaires, les activités périscolaires, la santé ou bien encore le numérique, progressivement les régions ont vu leurs prérogatives s'étendre de la gestion à l'organisation puis à la politique éducative.

Dans un tel contexte et face aux évolutions à venir, avec notamment un nouveau découpage des territoires, comment l'Enseignement Catholique trouve-t-il sa place ? Quel pilotage ? Quelles stratégies développer ?

Autant de questions autour desquelles les membres de la Commission Permanente ont longuement débattu pour proposer des pistes de réflexions au groupe de travail sur la régionalisation qui aura à être force de proposition.

Jeudi 21 août

- **Point sur les groupes de travail du Secrétariat général de l'Enseignement Catholique en cours (suite)**

- **Les indicateurs d'engagements pour les réussites**

15 personnes travaillent actuellement sur des d'indicateurs à l'échelle de l'établissement. Ces critères ont été classés par thèmes : l'école inclusive, la prise en compte des intelligences multiples, les dispositifs orientés vers l'accueil des plus fragiles, les politiques d'insertion des établissements dans la vie de la cité, la créativité éducative et pédagogique, les organisations et les politiques favorisant les mixités sociales, l'ouverture et l'association des familles à la vie des établissements, les propositions visant à offrir des parcours adaptés de remédiation en toutes circonstances (2^{ème} chance et au-delà) et l'accompagnement des jeunes et de leurs familles dans leurs ambitions et leurs choix de formation.

Ces indicateurs sont essentiels parce que c'est aussi une façon pour l'Enseignement Catholique d'affirmer et de faire connaître ce que sont ses projets et ses ambitions. Mais la mise en œuvre d'un outil à la fois fiable, aussi simple que possible et compatible avec la grande diversité des situations locales constitue un travail de longue haleine, qui demandera encore plusieurs mois.

- **La formation morale**

Après avoir rédigé le texte d'orientation sur la formation morale qui a été adopté par le Comité National de l'Enseignement Catholique le 28 mars dernier et qui fait l'objet d'un hors-série d'Enseignement Catholique Actualités (ECA) édité en juillet, le groupe travaille désormais à l'élaboration des fiches à destination des adultes (enseignants, éducateurs...) avec pour objectif d'ouvrir des pistes d'animation pour des activités avec les élèves.

L'ensemble du document avec le texte d'orientation et ses fiches devrait être disponible au retour des vacances de la Toussaint

- **Mise en œuvre du Statut de l'Enseignement catholique :**

- **L'accord collégial**

La nouvelle organisation de la formation initiale des enseignants rend obsolète une partie des procédures définies par le texte sur le pré-accord collégial et l'accord collégial des enseignants de l'Enseignement catholique adopté par le Comité National le 20 mars 2009.

Les membres de la Commission Permanente ont donc été amenés à échanger sur des propositions de procédures concernant les candidats au concours externe, les suppléants, les fonctionnaires et les contractuels venant d'établissements hors Enseignement Catholique.

Un nouveau texte va être travaillé avec l'ensemble des partenaires en vue d'être adopté par le CNEC du 28 novembre 2014 pour faciliter, au plus tôt, le rôle des Commissions d'Accueil et d'Accord Collégial (CAAC).

- **Statut des Chefs d'établissement du 1^{er} et du 2nd degré**

Les membres de la Commission Permanente ont décidé de la procédure qu'il conviendra de mettre en œuvre en vue de la fusion des statuts des Chefs d'établissement du 1^{er} et du 2nd degré.

Cette question sera mise à l'ordre du jour du prochain CNEC qui se tiendra le 28 novembre prochain.

- **Commission des litiges**

Il n'y a, à l'heure actuelle, plus d'affaire pendante devant cette commission.

Rappelons que la commission des litiges ne peut être saisie qu'une fois toutes les possibilités locales de médiation explorées. Elle va d'ailleurs réaliser un « vademecum » de saisine qui sera présenté d'ici la fin de l'année 2014 à la Commission Permanente.

Par ailleurs, à la demande de la Commission Permanente, les membres de la Commission des litiges auront à proposer une interprétation de l'article 141 du Statut et à mieux définir l'articulation entre tutelle, CODIEC et CAEC dans une décision de fermeture d'un établissement.

- **Projet de rassemblement national**

Reprenant leur discussion du 13 juin dernier, les membres de la Commission Permanente ont continué à échanger sur l'opportunité d'un rassemblement qui permette de développer une culture commune, un symbole partagé et une dynamique collective entre tous les membres des communautés de l'Enseignement Catholique.

L'objectif est de développer une dynamique qui parte des établissements et passe par le niveau territorial avant d'atteindre le national. Cette démarche pourrait ainsi toucher tous les acteurs des établissements : enseignants, personnels de droit privé, bénévoles mais aussi les élèves. Elle permettrait de construire des lieux de réflexions partagées entre les jeunes et les adultes.

Une telle démarche intégrant les différentes strates de l'Enseignement Catholique ne peut que s'inscrire dans le temps, elle devra donc s'engager dès l'automne 2014 pour aboutir à une rencontre nationale en 2017.

Vendredi 22 août 2014

- **Réflexion sur les modèles économiques de l'Enseignement Catholique**

En mai dernier, la Commission Permanente a décidé d'ouvrir un vaste chantier de réflexion prospective sur l'évolution du ou des modèle(s) économique(s) de l'Enseignement Catholique : comment assurer conjointement pérennité, dynamisme et ouverture à tous ?

Le processus qui vient d'être engagé doit commencer par l'identification et la hiérarchisation des objectifs et des besoins au niveau des établissements, des territoires et au plan national.

Ce sont ces questions que les membres de la Commission Permanente ont commencé à travailler de manière à donner des orientations pour le groupe de travail en charge de ces questions.

- **Vie des départements du SGEC**

Chacun des responsables de département ou de service du Secrétariat Général a présenté ses grandes lignes pour l'année 2014-2015.

Pour le département relations internationales et européennes, il a notamment été fait état de la journée des relations internationales du 15 octobre à Montalembert, des partenariats avec les secrétariats nationaux de l'Enseignement Catholique, du 40^{ème} anniversaire du Comité Européen de l'Enseignement Catholique qui se tiendra en octobre 2014 à Paris, du congrès de l'Organisation Internationale de l'Enseignement Catholique qui aura lieu à Rome en novembre 2015, de services à mettre en œuvre pour aider les établissements pour le programme Erasmus Plus, ainsi que du lancement d'INISIA, le service de solidarité internationale qui a pour but de développer l'animation et l'accompagnement d'actions internationales.

Pour le département études et prospectives, il s'agira de parachever l'étude concernant le 1^{er} degré qui a été présentée au Comité National en juillet dernier, d'en faire un large écho à travers le territoire national et d'apporter des outils d'analyse prospective aux territoires. Le Secrétaire Général présentera à la prochaine réunion de la Commission Permanente des propositions complémentaires quant à l'activité du service.

Pour le département éducation, outre les sujets déjà abordés les jours précédents, un des temps forts sera le colloque des Bernardins des 12 et 13 mars 2015 qui traitera de la question des contenus d'enseignement et de l'interrogation sur les savoirs. Ce temps sera une étape dans le processus qui nous mènera à la manifestation nationale de 2017.